

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES

« Altes Tramdepot », Grosser Muristalden 6, 3006 Berne

Vendredi 25 novembre 2005, à 10h00

PROCES-VERBAL

En sa qualité de Président, J.-A. Schneider ouvre cette Assemblée générale extraordinaire des membres de la Fondation Ethos et remercie chacune et chacun pour sa présence. Le nombre d'institutions représentées s'élève à 33. Celles-ci regroupent 92.7% du capital géré et par conséquent des voix.

Il constate que l'ordre du jour ne suscite aucun commentaire.

J.-A. Schneider rappelle ensuite que c'est l'évolution des conditions cadres auxquelles sont soumises les fondations d'investissement qui a conduit le Conseil de fondation à convoqué cette assemblée générale extraordinaire. D'une part, le régime fiscal s'est sensiblement péjoré par rapport à celui qui est appliqué à d'autres catégories d'investisseurs et, d'autre part, le cercle des membres reste très restrictif. Pour faire face à cette situation, un projet de restructuration est proposé aujourd'hui à l'assemblée générale des membres de la Fondation.

1. PROCES-VERBAL

J.-A. Schneider soumet le procès-verbal de la 8^{ème} assemblée générale ordinaire du 20 mai 2005 à l'approbation des membres. Aucune observation n'est formulée.

Vote :

Le procès-verbal de la 8^{ème} assemblée générale ordinaire du 20 mai 2005 est approuvé à l'unanimité et sans modification.

2. EVOLUTION STRUCTURELLE

2.1 Présentation du projet de restructuration

J.-A. Schneider, D. Biedermann et J. Laville présentent le document no 1 qui a été envoyé aux membres avec l'ordre du jour de l'assemblée générale. Le projet de restructuration prévoit la création d'un fonds de placement institutionnel et la transformation d'Ethos d'une Fondation d'investissement du 2^{ème} pilier en une Fondation classique. Cela implique notamment une modification des statuts et du règlement de la Fondation.

Suite à diverses questions de membres présents, des précisions sont également fournies sur le déroulement et le calendrier des opérations de transferts. Ces dernières devraient avoir lieu en principe le 15.12.2005.

2.2 Modification des statuts et du règlement

Le texte des modifications des statuts et du règlement a été envoyé aux membres avec l'ordre du jour de l'assemblée générale. Le projet de modification est passé en revue en détail, article par article.

Les modifications des statuts ne soulèvent pas de questions. Seule une faute de frappe doit être corrigée dans la version allemande. A l'article 1, 1^{ère} ligne, il faut lire "Unter dem Namen "Ethos – Schweizerische Stiftung für nachhaltige Entwicklung...".

Les modifications du règlement font l'objet de plusieurs remarques de la Caisse de Prévoyance CIA. Après discussion, les deux amendements suivants sont intégrés dans le projet de modification du règlement :

Nouvelle formulation de l'article 1, point 5 : "Le Conseil de fondation peut exclure un membre s'il porte gravement atteinte à la réputation de la Fondation de par son comportement ou ses déclarations".

Nouvelle formulation de l'article 14 (nouvel article 6) : "L'organe de contrôle est élu pour une durée d'un an, avec la possibilité d'être réélu dans les limites des bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise".

Votes :

Les modifications des statuts sont approuvées à l'unanimité dans la version remise aux membres avec l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire.

Les modifications du règlement sont approuvées à l'unanimité dans la version remise aux membres avec l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire, avec prise en compte des amendements aux articles 1 et 14, tels que formulés ci-dessus.

2.3 Augmentation du capital de dotation de la Fondation Ethos

La nouvelle autorité de surveillance (Secrétariat Général du Département Fédéral de l'Intérieur) demande que le capital de dotation de la Fondation, s'élevant actuellement à CHF 20'000.-, soit augmenté à CHF 50'000.-.

Vote :

L'augmentation du capital de dotation de la Fondation à CHF 50'000.- est approuvée à l'unanimité.

2.4 Dissolution d'une partie de la réserve générale

D. Biedermann rappelle que le document no 3 qui a été envoyé aux membres avec l'ordre du jour de l'assemblée générale précise que, suite à l'évolution structurelle de la Fondation Ethos, le Conseil de fondation envisage une augmentation de capital de CHF 900'000.- du capital d'Ethos Services. Le capital d'Ethos Services passerait ainsi de CHF 100'000.- à CHF 1'000'000.-. Cette augmentation de capital serait entièrement financée par la Fondation Ethos par le biais de ses liquidités. La Fondation Ethos resterait ainsi propriétaire à 100% d'Ethos Services.

Contrairement à ce qui avait été indiqué dans le document remis aux membres, cette opération ne nécessite donc pas de dissolution de la réserve générale de la Fondation Ethos. Vu l'importance de l'opération, le Conseil de fondation soumet l'augmentation de capital d'Ethos Services à un vote indicatif de l'assemblée générale.

Vote indicatif :

L'augmentation du capital d'Ethos Services de CHF 900'000.- est approuvée à l'unanimité.

3. DIVERS

D. Biedermann informe les membres qu'un mandat a été donné à un consultant pour évaluer l'image d'Ethos et le "wording" utilisé par la Fondation. Cette étude a conduit à effectuer plusieurs améliorations dans ces domaines à l'occasion de la présente restructuration. En particulier, le logo d'Ethos sera modernisé. Le nouveau logo est présenté.

Clôture de l'Assemblée générale

J.-A. Schneider remercie les membres pour leur confiance. Il remercie également, au nom du Conseil de Fondation et des membres présents, les collaboratrices/teurs d'Ethos pour l'important travail qui a été accompli au cours des derniers mois pour parvenir, dans des délais très courts, à mettre en place les restructurations acceptées aujourd'hui par l'assemblée générale.

Le président clôt la séance à 12h15 et convie tous les participants à un apéritif et à un déjeuner.